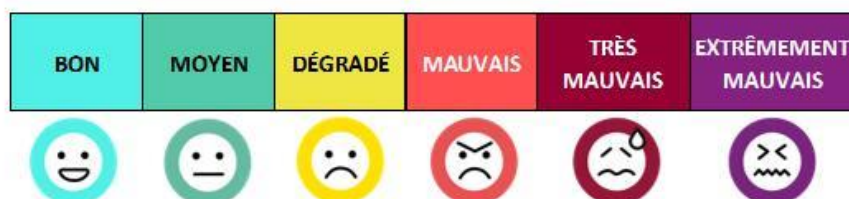


RAPPORT TRIMESTRIEL n°2

AVRIL-JUIN 2021

La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds, le benzène et le benzo [a] pyrène. Conformément à l'arrêté ministériel du 10/07/2020, l'ancien indice chiffré ATMO variant de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais), a été remplacé à partir du 01/01/2021 par un nouvel indice non chiffré suivant six qualificatifs.



Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

Particules PM₁₀

Le second trimestre de cette année a été marqué par une qualité de l'air globale bonne à moyenne. Les moyennes journalières entre Avril et Juin sont représentées dans le tableau suivant ; celles-ci correspondent à un indice de qualité de l'air "Bon".

	Cayenne	Matoury	Kourou
Moyenne journalière en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	18,1	19,1	21
Maximum journalier observé ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	76,2	64,8	101,5

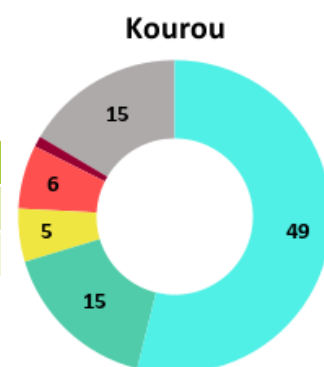
Suite à un problème technique sur l'analyseur de PM de la station de mesure à Kourou, un remplacement de cet analyseur a dû être fait, d'où l'indisponibilité de l'indice pour certains jours sur Kourou.

La réglementation définit 2 seuils de dépassements pour les particules fines PM₁₀ :

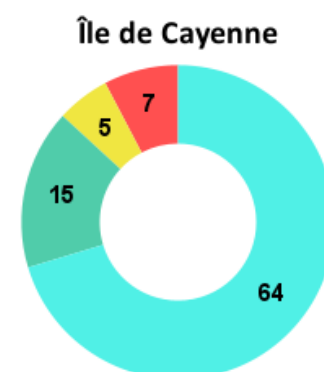
- Le **Seuil d'information et de recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à **50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** .
- Le **seuil d'alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à **80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos trois stations est en dépassement.

Un léger épisode de pollution de 4 jours a été observé le 10 Mai à Kourou par la station « Brady », et sur l'île de Cayenne par la station « Caiena ». Les concentrations en particules fines ont dépassé le SIR sur ces 2 stations (avec un dépassement du SA enregistré le 11 Mai sur Kourou avec une concentration de 101,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

D'autres dépassements du SIR ont été enregistrés tout au long de ce trimestre, notamment le 6 avril où on a observé un dépassement du SIR à Cayenne et du SA à Kourou.



Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours (gris: indice indisponible)



Comme lors du premier trimestre de cette année, l'épisode de pollution particulaire enregistré ce second trimestre est également causé par les brumes de sable provenant du Sahara.

Le nombre de dépassement sur les 3 stations est représenté dans le tableau suivant :

	Cayenne	Matoury	Kourou
Dépassement du SIR (jours)	7	4	5
Dépassement du SA (jours)	0	0	2

Episodes de pollution au particules fines constatés ce trimestre :



**Niveau d'information
et de recommandation**

Île de Cayenne : 06/04, 13/04, 16/04, 17/04, 10/05, 11/05, 10/06.

Kourou : 04/04, 13/04, 10/05, 12/05, 13/05.



Niveau d'alerte

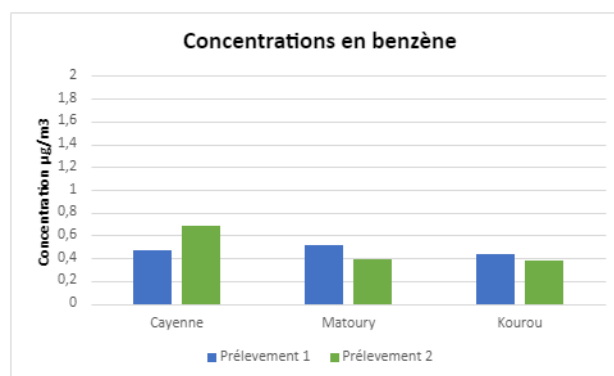
Kourou : 06/04, 11/04.

Benzène

La surveillance du benzène est réglementaire et impose une valeur limite de **5 µg/m³** en valeur annuelle.

Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines.

Pour ce deuxième trimestre de l'année, deux prélèvements ont été réalisés sur chaque station durant le mois de Mai. Les résultats sont présentés ci-contre :



Les concentrations en benzène observées sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.

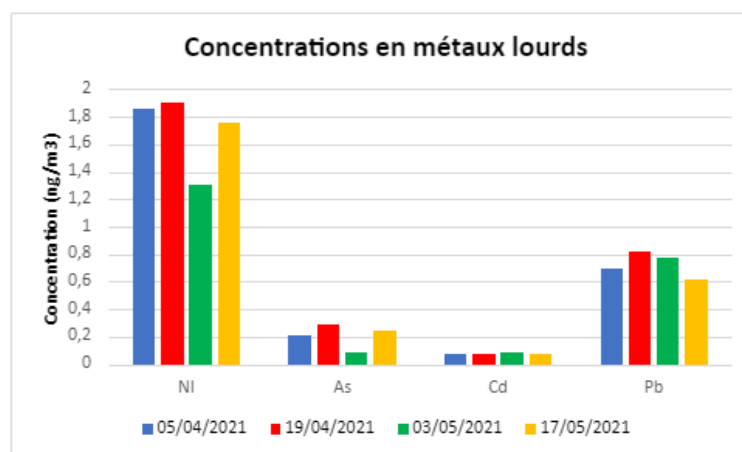
Métaux lourds

La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.

Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur type Partisol, puis envoyés en laboratoire pour analyses. Pour ce second trimestre, ces prélèvements ont été réalisés au mois d'Avril et Mai dans la zone à risque et plus précisément sur la station « Kalou » située à Matoury. Les analyses ont mis en évidence les résultats suivants :

Rappel des valeurs cibles :

Arsenic	6 ng/m³
Nickel	20 ng/m³
Cadmium	5 ng/m³
Plomb	500 ng/m³

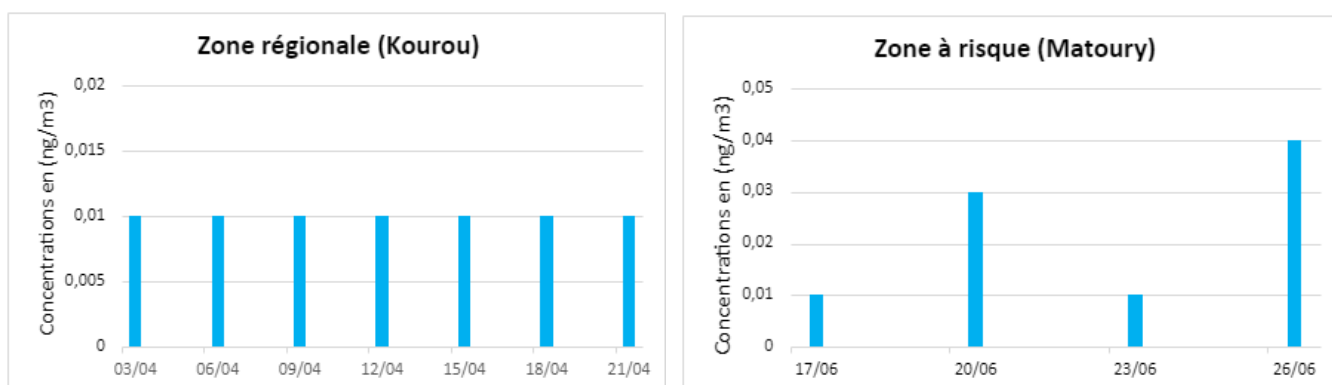


L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont également respectées sur l'île de Cayenne.

Benzo [a] pyrène

Pour ce second trimestre de l'année, 7 prélèvements du B[a]P ont été réalisés tout au long du mois d'Avril sur la zone régionale à Kourou, ainsi que 4 autres en Juin dans la zone à risque à Matoury. Rappelons que l'analyse du B[a]P se fait par un prélèvement de 24h sur filtres. Ces derniers sont ensuite envoyés en laboratoire pour mesurer la concentration.

Les résultats pour ce second trimestre sont représentés ci-dessous :



Les concentrations en benzo[a]pyrène mesurées durant le mois d'Avril dans la ZR sont de 0.01 ng/m³, tandis que la valeur maximale en b[a]p mesurée en Juin dans la zone à risque est de 0.04 ng/m³.

Ces valeurs sont très inférieures par rapport à la valeur cible fixée par la réglementation qui est de 1 ng/m³ (100 et 25 fois inférieures respectivement pour la ZR et ZAR).

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».



Le rapport d'étude de la répartition du dioxyde d'azote sur l'île de Cayenne en 2019 est disponible !